



Charte des Achats Responsables

Sommaire.

03

A propos de cette politique

04

Engagements du Groupe Legendre envers nos Fournisseurs

08

Code de conduite Fournisseurs

12

La démarche commune de progrès : vers une vision partagée et vertueuse des pratiques

14

Contact

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Cette charte s'applique à la société GROUPE LEGENDRE SAS et à l'ensemble de ses filiales et sociétés contrôlées, en France comme à l'international.

RUBRIQUES DES ÉVOLUTIONS SUCCESSIVES

V1	Nom	Fonction	Date
Rédaction	Nicolas Terrien, Pierre Guillevic	Responsable Achats Famille, Directeur Achats	7 janvier 2025
Approbation	Denis Motard	Directeur Achats, Directeur Général	26 février 2025

A PROPOS DE CETTE POLITIQUE

Dans le cadre de notre démarche responsable, nous, Groupe Legendre, contribuons à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier la promotion d'une croissance économique raisonnée, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 8) et la création de partenariats solides pour la réalisation de ces objectifs (ODD 17).

Nous demandons à tous nos Fournisseurs intervenant dans notre chaîne de valeur de se conformer aux principes de sa Charte Achats Responsables, quel que soit leur localisation, leur volume d'affaires généré avec le Groupe Legendre et la typologie de notre solution référencée (tous produits, services...).

Cette Charte formalise un cadre de référence commun pour nos équipes et nos Fournisseurs. Elle témoigne ainsi de notre volonté d'intégrer les principes du développement durable dans l'ensemble de nos métiers et de les promouvoir dans nos relations avec nos Fournisseurs, et leurs partenaires, afin de les impliquer dans cette démarche de progrès continu. Ces efforts contribueront à une transformation plus globale de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et de notre écosystème.

Cette Charte a pour objectifs de :

- **Soutenir une amélioration continue des pratiques de nos Fournisseurs**, en instaurant des relations équilibrées et transparentes.
- **Garantir une gestion responsable de nos achats et de nos relations professionnelles**, en décrivant les engagements partagés par toutes les parties prenantes.

En adhérant à cette Charte, le Fournisseur s'engage notamment à :

- Respecter et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour satisfaire ses obligations légales et contractuelles,
- Promouvoir et faire respecter les engagements décrits ci-dessus auprès de ses propres Fournisseurs,
- Prouver à tout moment la mise en œuvre de ses engagements.

Nous nous engageons à respecter et faire respecter cette charte, partie intégrante de nos référencements et de nos contrats d'achats.

Engagements du Groupe Legendre *envers nos Fournisseurs.*

ENVIRONNEMENT

Nous, Groupe Legendre, contribuons à la lutte contre le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre à chaque étape de notre chaîne d'approvisionnement :

▪ Réduction des émissions de carbone

- Collaborer avec nos Fournisseurs afin de minimiser l'empreinte carbone de notre chaîne d'approvisionnement,
- Opter au maximum pour des matériaux durables,
- Prendre en compte, dans la prise de décision, l'impact global carbone.

▪ Gestion des déchets

- Mettre en place des solutions pour réduire, réutiliser et recycler les déchets générés,
- Se conformer au principe de responsabilité élargie du producteur (REP), reconnu dans la directive-cadre européenne sur les déchets,
- Favoriser au maximum l'économie circulaire via le réemploi ou le recyclage.

▪ Réduction de l'impact transport

- Sélectionner au maximum des Fournisseurs locaux pour diminuer les impacts environnementaux liés au transport.

▪ Innovation

- Soutenir la transition écologique avec des solutions environnementales innovantes et vertueuses.

SOCIAL

Nous affirmons notre engagement à promouvoir des pratiques sociales exemplaires, en plaçant le respect, l'équité et la sécurité de nos collaborateurs et Fournisseurs au cœur de nos actions.

▪ Conditions de travail

- S'assurer que les Fournisseurs partagent les valeurs fondamentales de respect des personnes, de justice sociale et de lutte contre toute forme d'exploitation et de discrimination,
- Ne pas recourir au travail illégal, au travail forcé et au travail des enfants,
- Promouvoir l'inclusion et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi.

▪ Santé & sécurité

- Prévenir les risques pour la santé et la sécurité de nos employés, Fournisseurs et partenaires commerciaux dans le cadre des relations d'achat,
- S'assurer que les Fournisseurs respectent les normes et réglementations en matière de santé et sécurité au travail,
- Sécuriser l'environnement de travail de nos salariés et Fournisseurs.

▪ Responsabilité territoriale dans la prise de décision d'attribution

- Renforcer les relations économiques et sociales avec les acteurs locaux,
- Favoriser les circuits courts,
- Valoriser les savoir-faire locaux et contribuer à la création d'emplois dans nos zones d'implantation.

GOUVERNANCE

Notre engagement repose sur des principes de transparence, d'éthique et d'intégrité, afin de garantir une gestion exemplaire et de renforcer la confiance de nos Fournisseurs. Adopter un comportement éthique et responsable à l'égard des Fournisseurs est une condition sine qua non de la réussite de nos partenariats à long terme.

▪ Politique anticorruption

- Prévenir, détecter et gérer les risques de corruption liés aux activités d'achats et d'approvisionnement et garantir la transparence et l'intégrité dans toutes les relations avec nos Fournisseurs,
- Adhérer aux conventions internationales comme la « Convention des Nations Unies contre la corruption » : nos acheteurs sont formés à la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

▪ Protection des données personnelles et de l'information

- Respecter les lois applicables en matière de protection des données, conformément à la réglementation 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données).
- Assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données personnelles et des informations sensibles,
- Proscrire les usages non autorisés d'informations au cours des activités d'achats.

▪ Sélection et traitement équitable et juste des Fournisseurs

- Prioriser les Fournisseurs ayant des pratiques durables (matières premières écoresponsables, faible impact environnemental),
- Faire preuve d'éthique dans la sélection, la relation et la communication avec nos Fournisseurs,
- Respecter les délais de paiement, conformément à la Loi de Modernisation de l'Economie (LME).

Audits de nos Fournisseurs

- Évaluer les pratiques sociales, éthiques et environnementales via des audits documentaires ou in situ,
- Réduire les risques de dépendance en veillant à ce que le Fournisseur ne réalise pas plus de 40% de son chiffre d'affaires avec le Groupe Legendre.

Code de conduite *Fournisseurs.*

ENVIRONNEMENT

Les Fournisseurs s'engagent à réduire et maîtriser leurs impacts sur l'environnement et à élaborer des solutions qui contribuent à réduire leur empreinte carbone et à préserver et économiser l'eau et l'énergie, notamment :

- Éviter tout rejet de matières dangereuses dans l'atmosphère, le sol et l'eau.
- Réduire les déchets résultant de leurs activités et en assurer la gestion d'une manière respectueuse de l'environnement. Les déchets doivent être identifiés, contrôlés et traités.
- Préserver les ressources naturelles, en particulier le bois, conformément au règlement 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union Européenne et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts.
- Appliquer les meilleures solutions de façon à réduire tous types de pollutions associées à leurs produits et services.
- Appliquer les meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes.
- Limiter les nuisances subies par les riverains : nuisances sonores, visuelles, rejets polluants.

SOCIAL

Les Fournisseurs s'engagent au respect et à la promotion des droits de l'Homme, en particulier ceux énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU de 1948, dans le Pacte Mondial de l'ONU et l'OCDE ainsi que ceux mentionnés dans les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail Internationale (OIT), entre autres :

- Ne jamais recourir au travail forcé ou obligatoire, conformément aux conventions C29 et C105 de l'OIT,
- Ne jamais recourir au travail illégal : travail dissimulé et travail non autorisé,
- Ne jamais recourir au travail des enfants, conformément à la Déclaration sur les droits de l'enfant de 1959,
- Promouvoir l'égalité de traitement et lutter contre toute forme de discriminations, exclusion ou préférence fondées sur l'origine ethnique, sexe, religion ou convictions, opinion politique, activité syndicale, handicap, âge, orientation sexuelle dans le recrutement et l'évolution professionnelle, conformément aux conventions C111 et C100 de l'OIT,
- Prévenir et s'opposer à toute forme de harcèlement et de violence au travail, de sanctions corporelles, d'abus verbaux et physiques ou de menace ainsi que toute forme de harcèlement, moral ou sexuel.

Les Fournisseurs s'engagent au respect de la législation locale en matière de Droit du travail, notamment :

- La garantie d'un salaire minimum,
- L'engagement à verser de façon régulière les salaires aux employés,
- Le paiement et la gestion des heures supplémentaires.

Les Fournisseurs s'engagent à mettre en œuvre une politique Santé et Sécurité, et à adopter des pratiques de travail équitables, en particulier :

- Maintenir un environnement de travail sûr et sain pour les travailleurs dont les conditions de travail respectent leur santé, leur sécurité et leur dignité,
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire le risque d'accidents du travail dans les missions courantes des salariés.

Les Fournisseurs s'engagent à une croissance responsable, à la fois respectueuse de l'environnement et des droits humains, impliquant :

- Le respect de l'égalité femmes-hommes
- L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi,
- L'absence de discrimination et l'inclusion des jeunes diplômés comme des seniors
- La qualité du dialogue social
- La vigilance à ce que ses activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité des collaborateurs, des sous-traitants, des intervenants liés à l'opération, des populations avoisinantes, ainsi que de l'utilisateur final des produits et services.

GOUVERNANCE

Les Fournisseurs conduisent leurs activités en alignement avec les principes d'intégrité, de transparence, d'équité et en respectant les normes légales et sociales, en particulier :

- Mettre à jour leur préqualification « Ethique des affaires et développement durable » sur la plateforme sectorielle VIACO.
- Collaborer pleinement pour tout audit demandé par le Groupe Legendre pour en vérifier l'application et ajuster leurs pratiques en fonction des retours d'expérience, des évolutions juridiques ou des audits réalisés,
- Respecter les règles de concurrence,
- Conduire leurs activités conformément aux principes d'honnêteté et d'équité ainsi qu'aux lois et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption et rejeter toute forme de corruption dans la conduite de leurs activités,
- Eviter toute situation de conflit d'intérêt qui pourrait compromettre les intérêts et/ou la réputation du Groupe Legendre,
- Entretenir des relations d'affaires durables et une communication transparente,
- S'interdire strictement toutes pratiques de blanchiment d'argent et de fraudes,
- Respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne et ainsi gérer de façon responsable tous biens et toutes données collectées, traitées et partagées dans le cadre des activités commerciales,
- Ne pas utiliser d'informations relatives au Groupe Legendre, même après cessation des relations commerciales.

La démarche commune
de progrès :
*vers une vision
partagée et vertueuse
des pratiques.*

Nous, Groupe Legendre, et le Fournisseur nous nous associons dans une démarche de progrès commun pour généraliser et amplifier les actions déjà engagées ainsi que les leviers de réduction de leur impact environnemental sur toutes leurs activités et sur toutes leurs implantations, en assurant une attention particulière sur les trois points suivants :

- Diminuer l'impact environnemental de nos activités, en intégrant les grands enjeux du développement durable dans leurs processus d'innovation.
- Assurer la santé, la sécurité de nos collaborateurs avec 0 accident grave ou mortel sur nos sites.
- Innover en synergie avec nos parties prenantes sur les technologies de demain.

Par la signature de ce document, le Fournisseur atteste :

- Adhérer pleinement aux principes de cette Charte et s'engager à les mettre en œuvre de manière effective au sein de son organisation ;
- Veiller à ce que ses propres Fournisseurs appliquent, dans le respect des dispositions contractuelles et législations applicables, l'ensemble des principes énoncés dans cette Charte ;
- Mettre à disposition du Groupe Legendre sur demande, tous les éléments requis permettant de démontrer le respect de cette Charte.

Fait à :

Signature

Le : __/__/__



Face aux nouvelles règles introduites par la CSRD, les entreprises doivent impérativement réfléchir aux liens politiques, géographiques et écologiques qui les unissent à leur territoire pour envisager leur transformation. Les objectifs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance sont au cœur de la stratégie de développement du Groupe Legendre. Il s'engage à accompagner toutes ses parties prenantes dans leur transition écologique et énergétique, créant ainsi un effet de levier pour transformer l'écosystème d'affaires dans son ensemble en devenant partenaires stratégiques dans la construction d'un avenir durable.

Pour toute question ou information :

Pierre Guillevic

Directeur des Achats

pierre.guillevic@groupe-legendre.com

Maxime Goualin

Responsable Conformité & RSE

maxime.goualin@groupe-legendre.com